

Le bilan de compétences



Le bilan de Compétences permet de :

- Éclaircir l'avenir professionnel,
- Évoluer dans un poste ou dans l'entreprise,
- Changer de métier,
- Donner un nouvel élan,
- Gérer sa carrière.

Quelques cas de figure :

Le bilan permet de **mieux évaluer** ses acquis passés afin de mieux se positionner sur son projet et sa démarche future. Il est très apprécié par certaines entreprises quand les collaborateurs réfléchissent sur leurs alternatives de carrière. L'importance de cette réflexion permet de construire **son nouveau positionnement** dans son **processus de carrière**.

Il permet également de **mettre en œuvre une stratégie de formation et de validation des acquis par l'expérience**.

Le financement : au titre du DIF, au titre du plan de formation ... OPCA, FONGECIF, ...

Nos conseillers sont à votre disposition

Dans chaque site G2R, vous bénéficiez de :

La garantie d'un process commun de qualité effectué par des professionnels
L'expertise de professionnels psychologues du travail, experts en orientation
La maîtrise d'outils approuvés et performants
Une réponse réellement adaptée

Un seul contact pour tous nos sites :

Tél : 01 47 08 26 23 / Portable : 06 65 97 59 12

bilans@g2r-formation.fr

Paris, Rueil-Malmaison, Boulogne-Billancourt, Versailles, Poissy, Cergy, Kremlin Bicêtre,...

Informations Pratiques

Durée : 24 heures dont 16 heures d'entretiens individuels

Lieux : Paris, Rueil-Malmaison, Boulogne-Billancourt, Versailles, Poissy, Cergy, Kremlin Bicêtre,...

REFERENCE: BDC 2011 Habilitation FONGECIF n° CBCP 1394

Objectifs :

- Analyser les aptitudes, les compétences personnelles et professionnelles, les motivations ;
- Organiser les priorités professionnelles ;
- Identifier ses atouts pour optimiser son plan de carrière, une formation ou en terme de choix de carrière.

Le déroulement :

1/ Phase préliminaire qui a pour objet de :

- confirmer l'engagement du bénéficiaire dans sa démarche ;
- définir et analyser la nature de ses besoins ;
- l'informer des conditions de déroulement du bilan de compétences, ainsi que des méthodes et techniques mises en œuvre.

2/ Phase d'investigation permettant au bénéficiaire :

- d'analyser ses motivations et intérêts professionnels et personnels ;
- d'identifier ses compétences et aptitudes professionnelles et personnelles et, le cas échéant, d'évaluer ses connaissances générales ;
- de déterminer ses possibilités d'évolution professionnelle.

3/ Phase de conclusion qui, par la voie d'entretiens personnalisés, permet au bénéficiaire de :

- prendre connaissance des résultats détaillés de la phase d'investigation ;
- recenser les facteurs susceptibles de favoriser ou non la réalisation d'un projet professionnel et, le cas échéant, d'un projet de formation ;
- prévoir les principales étapes de la mise en œuvre de ce projet.

Cette phase de conclusion se termine par la présentation au bénéficiaire du document « confidentiel » de synthèse.